

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le

ID : 053-215300633-20250408-154_BP_2025-BF



Délibération n° 2025-04-02

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Du conseil municipal de la commune de Châtelain**SÉANCE DU 08 avril 2025**
Convocation du 26 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 08 avril, à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de Châtelain s'est réuni, en séance ordinaire, à la salle des « 2 amis », sous la présidence de Madame Rachel FRANÇAIS, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 10
Quorum de l'assemblée : 6
Nombre de conseillers présents : 9
Absents ayant donnés pouvoir : 1
Absents : 0
Nombre de Votants : 10

Étaient présents : Rachel FRANÇAIS, Patrick FOUGÈRE, Gabriel MOUSSAY, Mélanie ROUSSELET, Julien CUMINET, Hugues GENDREAU, Stéphanie BRICAUD, Amélie LEMOTHEUX De CHITRAY, Cécilia GERMAIN.

Absents ou représentés : Éléonore DE TARLÉ (pouvoir à Amélie LEMOTHEUX DE CHITRAY).

Secrétaire de séance : Amélie LEMOTHEUX DE CHITRAY

Objet : Budget primitif 2025 – Budget Lotissement

Rapporteur : Julien CUMINET

Le Compte Financier Unique 2024 du budget « Lotissement le Verger » ayant été approuvé, Monsieur Julien CUMINET présente les éléments composant le budget primitif du lotissement « Le Verger » 2025.

Il donne le détail des prévisions budgétaires définies par la municipalité ainsi que le détail des projets d'équipement et investissement prévus.

Le budget primitif 2025 « Lotissement le Verger » s'équilibre en dépenses et recettes toutes sections confondues.

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	165 880.87 €	204 594.20 €
Dépenses	165 880.87 €	204 594.20 €

Après avoir pris connaissance des différents documents budgétaires et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **D'adopter** par nature et par chapitre le Budget Primitif 2025 « Lotissement Le Verger », tel que présenté ci-dessus :
- **D'autoriser** Madame le Maire à signer tous documents y afférent.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- 10 voix pour
- 0 voix contre
- 0 abstention

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an mentionnés ci-dessus.

Le secrétaire de séance
Amélie LEMOTHEUX DE CHITRAY, 1^{ère} adjointe au maire



Extrait certifié conforme,

Le Président de séance
Rachel FRANÇAIS, Maire de Châtelain



Transmis au représentant de l'État le 10 avril 2025.
Publié sur le site internet le 11 avril 2025.

Envoyé en préfecture le 10/04/2025 Reçu en préfecture le 10/04/2025 Publié le  ID : 053-215300633-20250408-154_BP_2025-BF
--

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.
Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.